



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation de l'offre Adhérents

21 mars 2023

Disposer d'un accès
simplifié et privilégié à
l'expertise du Cerema



UN RÉFÉRENT DÉDIÉ

Chaque collectivité / groupement adhérent s'appuie sur un référent Cerema, qui :

- constitue son **interlocuteur privilégié** et lui apporte un premier niveau de conseil ;
- est **désigné, au sein des directions territoriales, dans le mois** suivant la validation de son adhésion ;
- **organise un premier rendez-vous** avec la collectivité pour faire le point sur ses besoins en termes d'appui, puis régulièrement a minima une fois par an ;
- veille à ce que l'adhérent bénéficie d'un **traitement prioritaire** de sa demande.

Pour asseoir les missions de ces référents :

- un **cadre commun** a été établi ;
- des sessions de **formation** leurs sont proposées dès le mois d'avril ;
- des **outils ont été déployés**, dont l'outil diagnostic « Transition et adaptation au changement climatique » ; son rendu constituera un premier support à l'échange avec la collectivité ;
- une **animation du réseau des référents** sera assurée au sein de chaque direction territoriale en vue d'assurer une remontée des données territoriales à l'échelle de l'établissement.

UN ACCÈS PRIORITAIRE AUX APPELS À PARTENARIAT

Les adhérents sont informés **en priorité** des **expérimentations locales**, des **appels à partenariats** et des **dispositifs de recherche et d'innovation**

- les expérimentations et appels à partenariats, nationaux et régionaux, les dispositifs de recherche et d'innovation feront l'objet d'une publicité auprès des adhérents et, le cas échéant, d'une publicité plus large.

LA QUASI-RÉGIE

- Les adhérents peuvent mobiliser les prestations du Cerema dans la cadre de la **quasi-régie**, sans publicité ni mise en concurrence, par simple voie conventionnelle.

Un contrat type « quasi régie » a été élaboré, pour simplifier encore davantage la démarche de contractualisation.

Les adhérents conservent la possibilité d'une mise en concurrence.

- Un **abattement de 5 %** est appliqué au montant des prestations du Cerema mobilisées **dans le cadre de la quasi régie**

Intégrer le réseau de
l'expertise territoriale
du Cerema



RENFORCER SA PROPRE EXPERTISE

- Des séances de **formation ou de décryptage**, portant sur des thématiques répondant aux défis de la transition écologique et de l'aménagement durable, seront proposées aux adhérents,
 - prenant la forme de webinaires, elles seront organisées à raison d'une séance a minima par trimestre ;
 - le choix des thèmes pourra faire l'objet d'une enquête préalable auprès des adhérents.
- Le réseau collaboratif **Expertises Territoires** est mis à disposition des adhérents, élus et collaborateurs, pour :
 - échanger avec un élu, un technicien, un expert,
 - trouver une ressource personnalisée, une réponse technique,
 - partager des retours d'expériences, des solutions innovantes,
 - développer son réseau professionnel.
- Une **veille technique et réglementaire hebdomadaire** est adressée aux adhérents,
- **Les ressources, méthodologies et connaissances produites par le Cerema** sont diffusées auprès des adhérents en avant-première.

Pour répondre aux besoins des adhérents les représentants des collectivités au sein du Conseil stratégique participent aux **orientations éditoriales des publications** du Cerema.

Information et
animation du réseau



INFORMER ET COMMUNIQUER

➤ Informer nos adhérents :

- un **extranet** réservé accessible depuis notre site internet
 - Carte interactive des collectivités adhérentes, avantages (Appels à partenariat, expérimentations, publications... en avant-première, veille stratégique...), informations sur les instances (composition, dates de réunion, compte-rendu...), documents statutaires....
- un accès réservé dans la **newsletter** institutionnelle
 - Actualités, vie du club des adhérents, dans les médias, agenda...

➤ Communiquer sur les actions et projets de nos adhérents

- Une rubrique relayant largement les initiatives, projets... portés par nos adhérents en lien avec le Cerema dans la newsletter institutionnelle

➤ Animer la communauté des adhérents

Des évènements seront organisés au rythme de deux minimum par an.

Les rendez-vous à venir :

Les rencontres nationales des adhérents le 5 juillet 2023

Un moment convivial en marge du salon des Maires en novembre 2023

Une journée réservée aux adhérents à l'occasion des vœux 2024

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Rencontres nationales
des Adhérents
5 juillet

Temps Adhérents
Salon des Maires
du 21 au 23 novembre

Journée réservée aux
Adhérents à
l'occasion des Vœux



* Ce calendrier sera complété avec les dates des séances de formation/décryptage